

Tout cela est expliqué et prouvé par les déclarations de ces trois mêmes personnes signées le 18 juillet courant :

Voici celle de M. Marcotte :

Pour qu'on puisse mieux juger de la bonne foi de l'*Etendard*, je mets ici en regard les deux documents signés par M. Marcotte.

Je, Charles Marcotte, Notaire Public, déclare solennellement que les chers Frères des Ecoles Chrétiennes ont changé le mobilier des deux premières classes ; au lieu de bancs appartenant aux tables, il a été substitué des pupitres avec chaises. Ces changements ont été opérés depuis environ huit ans.

Dans les basses classes, on se sert encore de bancs et de tables, mais les bancs sont détachés des tables.

Les tables ainsi remplacées ont été vendues à d'autres écoles.

Je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté intitulé : acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

[Signé],

CHS. MARCOTTE.

L'Islet, 25 avril 1883.

L'Islet, 18 juillet 1883.

Dans ma déclaration en date du 25 avril dernier concernant le mobilier des classes des chers Frères de l'Islet, j'avais dit : " Dans ces basses classes on se sert encore de bancs et de tables, mais les bancs sont détachés de ces tables."

J'avais été induit à faire une telle déclaration par le souvenir de ce que j'avais vu dans ces classes il y a trois ou 4 ans. La déclaration du Rôv. M. F. X. Delâge me confirmait encore dans cette opinion.

Mais le soir même du jour où j'ai signé cette déclaration je me suis convaincu avec le Rôv. F. X. Delâge que les anciennes tables étaient encore réunies aux bancs et qu'il y avait aussi dans les classes d'autres tables séparées des bancs, faites par le frère directeur actuel.

Là-dessus M. Delâge me dit qu'il allait écrire à M. Verreau pour rectifier cette erreur. Ce qu'il fit en effet.

Alors je crus ne pas devoir écrire moi-même à M. Verreau, car je supposais qu'il ne se servirait pas de cette partie de ma déclaration, vu qu'il était informé de l'erreur.

Quant aux tables vendues dont je parle dans ma déclaration, elles étaient séparées des bancs, ce qui avait encore contribué à mon erreur.

Les pupitres dont je parlais dans ma déclaration contiennent trois sièges.

Je certifie que les anciennes tables sont encore en usage dans l'école avec leur forme primitive.

CHS. MARCOTTE.